

ÉLECTION 2019

Collège des médecins du Québec

Présentation d'un candidat à l'élection d'un poste d'administrateur dans la région Sud

Estrie (05) et Montérégie (16)

Yanick Larivée - Permis n° 01360



MD : 1996 - Université de Montréal

Spécialité(s) : Oto-rhino-laryngologie

Lieu principal d'exercice : Granby

Courriel : docteurlarivee@gmail.com

LinkedIn :

PROFIL DU CANDIDAT

Médecin au Centre Hospitalier de Granby depuis 2001.

Président du CMDP CIUSSS-Estrie-CHUS de 2017-2019, et de la Haute-Yamaska de Granby de 2005-2019.

Président de l'Association d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervico-faciale du Québec de 2009-2014.

Secrétaire-trésorier de l'Association des Conseils des Médecins, Dentistes et Pharmaciens du Québec (ACMDPQ) depuis 2018.

Associé en oto-rhino-laryngologie, chirurgie de la tête et du cou du Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada (RCSPC) depuis 2001.

Examineur du Collège Royal des Médecins et Chirurgiens du Canada (RCSPC) de 2014-2018.

Professeur adjoint d'enseignement clinique à l'Université de Sherbrooke depuis 2010.

J'espère obtenir votre confiance à titre de représentant de la Montérégie et de l'Estrie.

OBJECTIFS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Collège doit faire plus de recommandations visant l'amélioration de la pratique médicale. Les refontes cumulées ont fragilisé notre système de santé et il faut savoir décrier les éventuelles errances législatives. Un exemple éclatant et récent de ce nécessaire leadership est la position du Collège en opposition aux directives gouvernementales sur le formulaire d'AMM. Le dégarnissement des effectifs hospitaliers et la surcharge de la prise en charge en GMF sont des exemples propres à fragiliser notre système. Il faut savoir reprendre notre place dans les médias sur les sujets d'actualité en santé.

Nous sommes à l'ère de la mesure de la qualité et le Collège doit faire office de chef de file. Il faut outiller les CMDP et les GMF dans leur rôle crucial et essentiel de surveillance et d'évaluation locale.

Le Collège doit viser à toujours traiter les plaintes de façon respectueuse, constructive et irréprochable. Une approche d'amélioration continue, à cet effet, doit se poursuivre.

Dernière mise à jour : 28 août 2019